

être parfait de la population coloniale. Plusieurs des candidatures signalées par les journaux ont par la rumeur publique semblé prédiser l'issue de cet antagonisme aux élections prochaines. Voici toutes celles que nous voyons publiquement annoncées ou demeurer encore vacantes dans les deux sections de la province:

COMTE DE ROUVILLE.—Si nos renseignements sont exacts, on ne parle pas d'y réélire M. Davignon, le représentant actuel de cette division électorale. Une assemblée des "démocrates des différentes parties du comté" a été convoquée le 22 à St. Athanasie. Nous en ignorons le résultat.

COMTE DE RICHELIEU.—Nous ne savons rien des intentions du Dr. Nelson quant à cette élection; mais les électeurs ont encore les mêmes raisons qu'autrefois de désirer qu'il la réclame. Le 6 octobre une réunion doit y avoir lieu; elle annonce devoir être démocratique.

HUNTINGDON.—Une convention de députés y prépare les voies à une candidature dans le même intérêt démocratique.

ST. MAURICE.—Rien ne nous apprend quelle espérance fondée peut avoir M. J. E. Tarcote d'y réunir en sa faveur la majorité des suffrages. La presse des deux partis redouble énergiquement sa candidature.

CHAMPLAIN.—Rien ne confirme encore la conjecture émise par un journal en faveur de la candidature de M. Pacaud, marchand de St. Maurice et maire du comté.

MEGANTIC.—J. G. Clapham de Québec ancien représentant de ce comté, se présente en opposition à M. Ross, le député actuel.

VAPOREUIL.—Des députés doivent se réunir au commencement d'octobre pour délibérer sur le choix d'un représentant.

COMTE DE HURON, PERTH ET BRUCE.—M. Malcolm Cameron se porte candidat sur l'invitation spéciale des électeurs dont M. Cayley est le représentant actuel. M. Cameron est député pour Kent.

ESSEX.—M. Caron, Canadien libéral, intelligent et capable, s'est mis sur les rangs pour succéder au Colonel Prince qui avait publiquement annoncé sa retraite prochaine de la carrière politique. Le Colonel revient aujourd'hui sur sa démission et M. Caron renonce, dit-on, à sa candidature.

LONDON.—M. Wilson, ministérieliste, doit y lutter contre M. Dixon, conservateur anti-français. Un jeune avocat "char-grit," M. Daniel, aspire aussi à la candidature.

MIDDLESEX.—M. Notman y sera élu. Il paraît avoir un appui sûr dans M. Hincks.

OXFORD.—M. Vansittart est le candidat à l'élection de ce comté dont le représentant actuel est M. Hincks.

BONAVENTURE.—M. J. R. Hamilton, avocat de New-Carlisle, doit y disputer la palme à M. David le Boulillier, de l'Espérance.

COMTE DE TERREBONNE.—Une assemblée sectionnaire s'est tenue la semaine dernière à St. Janvier. On ne paraît pas qu'elle eût été précédée d'aucun avis de convocation. Un correspondant qui nous écrit longuement à ce sujet, ajoute à sa lettre ce qui suit:

..... J'appais par hasard (la veille) que une assemblée devait avoir lieu le lendemain matin à St. Janvier, presque à l'extrémité du comté de Terrebonne. Je m'y rendis par curiosité. Arrivé sur les lieux, plusieurs amis que j'y rencontrai et d'autres personnes se demandant qui avait pu convoquer une pareille assemblée à la soudaine. Mais nous n'avions rien de mieux que des conjectures. On crut d'abord à une farce. Néanmoins, dès qu'on s'aperçut que tous les partisans invités pour l'occasion étaient présents, on procéda. Il paraît cependant que la présence d'un petit nombre de personnes, qu'on avait pas prévues, causait un certain malaise. M. A. B. Papineau de St. Martin eut la présidence en partage. Il parla, et, après n'avoir rien dit, il déclara qu'il n'avait plus rien à dire. Il proposa une division des voix, et elle eut lieu en faveur de M. Prévost de Terrebonne, comme candidat pour la prochaine élection. Environ 200 personnes composaient cette assemblée. Plus d'un tiers se prononça contre M. Prévost. Tout cela se fit sans qu'aucun autre candidat eût été proposé. L'honorable A. N. Morin, qui se trouvait là, fut appelé à grands cris à prendre la parole. Il prononça un discours qui fit impression; des hurrahs partirent de tous côtés et une invitation à se porter candidat pour le comté de Terrebonne lui fut adressée sur le champ. Les partisans qui paraissent opposés à M. Morin appela plusieurs des siens pour parler après M. Morin, mais personne ne l'osa, et l'assemblée finit.

MM. de Bleury et Labrèche-Vigier furent invités par les amis de M. Morin à le refuter, et ils se turent. Ce silence était sans doute plus éloquent que des discours.

Les personnes instruites et d'influence qui étaient là ont proclamé qu'on avait fait de cette affaire une cachette. Quoi qu'il en soit, M. Morin est sûr de l'appui de tout ce qu'il y a d'influents dans le comté, et son élection n'est pas douteuse s'il consent à se laisser porter candidat.

BAPTISTE.

D'après un correspondant de la Minerve, la masse des votes dans les paroisses de St. Vincent de Paul, Ste. Rose, Ste. Thérèse, St. Jérôme, New-Glasgow et la moitié, sinon les trois quarts, de ceux des autres paroisses, sont acquis à M. Morin.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE.—L'Africa, après une traversée d'environ dix jours et demi, est arrivé le 24 à New-York, ayant à son bord 144 passagers outre une cargaison considérable. Saunier un sommaire des nouvelles de cet arrivage que transmet une dépêche télégraphique du même jour.

COMMERCE.—A la date du 12 septembre, les blés et la fleur étaient en plus grande demande sur les marchés de Liverpool, malgré l'état favorable de la température pour l'achèvement des récoltes. Les patates avaient abondé aux ventes par suite de l'exigence qu'en devait offrir la récolte de 1851, selon certains rapports.

La reine continue ses excursions à courtes journées à travers les montagnes d'Ecosse. Les recettes obtenues le 11 septembre au Palais de Cristal se sont montées à £2,627, et le chiffre des visiteurs à 14,800.

Un défilé pour 100 guinées a été porté à M. Stevens par une course avec son yacht l'America.

La guerre se continue dans la Castille. Les opérations se poursuivent sur la rivière Plate.

Le commerce à Manchester est presque inactif.

FRANCE.—Le gouvernement français s'alarme de la déconvenue d'une conspiration (déjà annoncée) ordie au sein de la capitale par des émissaires de l'étranger.

Cette conspiration est présumée avoir été feinte pour rendre plus favorable la cause de Louis-Napoléon qui témoigne plus d'anxiété à mesure que l'on approche de 1852. Mais la police en a fait une affaire ridicule en opérant une razzia au milieu de 150 marias allemands dont quatre ont été immédiatement relâchés.

L'aspect des affaires ne cesse pas d'être encourageant.

Tous les étrangers qui arrivent à Paris dans l'intention d'y séjourner, sont tenus de se procurer sous trois jours un permis à cet effet. Cet arrêté ne s'applique pas aux voyageurs munis de passe-ports et qui ne se proposent pas d'y demeurer.

Le gouvernement avait transmis au commandant de l'escadre française aux Antilles, l'ordre de se porter au secours de Cuba contre l'invasion américaine.

D'après les derniers avis reçus du Brésil, les hostilités entre ce royaume et Buenos-Ayres devaient commencer le 13 septembre.

ALLEMAGNE.—Le traité conclu entre la Russie et l'Autriche concernant la navigation sur le Danube, a été renouvelé.

HONGRIE.—De nombreuses arrestations ont eu lieu le 13 août à Pesth en conséquence de l'exhibition publique d'une statue reproduisant les traits des Kossuth.

ESPAGNE.—Les journaux de Madrid annoncent la convocation des Cortez pour le commencement de novembre. La nouvelle de la réapparition de la fièvre jaune à O'Porto est contredite.

P. S.—La conspiration de Paris, qui semble révoquer en doute l'auteur de la dépêche qui précède, est relatée avec détail dans une correspondance ministérielle de Paris du 4 septembre, publiée par le Journal de Québec et dont nous extrayons ce qui suit:

"Un vaste complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état, ayant des ramifications à l'intérieur et à l'extérieur de la France, vient d'être découvert. La police est occupée en ce moment à l'exécution des mandats d'arrêt lancés par la justice contre les principaux comploteurs.

"Voici les renseignements que nous avons pu nous procurer sur ces nouvelles menées:

"Grâce à la vigilance incessante de M. le préfet de police et à l'activité de son administration, on savait depuis quelque temps que le comité central européen, dirigé par M. Ledru-Rollin, s'était chargé, pour le compte de ce comité, d'organiser dans Paris une société insurrectionnelle prête à prendre les armes à un signal donné par le comité central de Londres. Bientôt à l'aide d'une propagande active, le citoyen Maillard parvint à former un noyau de société qui se mettait en relation avec les départements, et se trouvait assez en mesure pour aller prendre, il y a peu de jours, les dernières instructions de M. Ledru-Rollin.

"C'est au retour de cet émissaire à Paris que M. le préfet de police a cru devoir prévenir la justice qu'il était temps de mettre un terme à toutes ces menées et qu'il a décrété des mandats d'arrêt contre les comploteurs.

"M. le préfet de police a fait également des perquisitions au siège de la Voix du Proscrit, rue Montmartre, 164.

"De son côté, un juge d'instruction de Paris a décrété un mandat à l'effet de faire des perquisitions dans les bureaux du journal le Proscrit à Saint-Annand (Nord), et d'arrêter tous les individus signalés comme affiliés au complot.

"47 arrestations ont été opérées à l'heure qu'il est à Paris et d'autres mandats d'arrêt lancés par M. le préfet de police, sont en train d'être mis à exécution.

"Tous les individus arrêtés ont été conduits immédiatement dans la prison de Mazas.

"Toutes ces différentes opérations ont été, dit-on, si habilement préparées et si énergiquement conduites par l'administration de la police, que toutes les instructions ont été simultanément exécutées à la lettre.

Nous empruntons à un journal français les détails qui suivent concernant les arrestations opérées à la suite des précédentes:

"Mercredi dernier, 3 Septembre, de grand matin, le calme dont jouit habituellement la petite ville de Saint-Annand était troublé par une rumeur générale. On entendait le bruit que la justice de Valenciennes avait fait une descente au bureau de la Voix du Proscrit, et y opérant des visites domiciliaires et des arrestations. En effet le parquet de la Seine avait envoyé des commissions rogatoires à celui de Valenciennes, et des agents supérieurs de la police parisienne, arrivés dans la nuit par le chemin de fer, avaient été mis à la disposition de l'autorité judiciaire de cette ville, pour opérer l'arrestation du gérant de la Voix du Proscrit et la saisie de ses papiers.

"M. de Warenguien, procureur de la République, et M. Girard, juge d'instruction, se transportèrent à la première heure du jour à Saint-Annand, et, assistés du commissaire de la police du lieu, des agents de la gendarmerie, procédèrent à l'arrestation du sieur Leat, gérant de la Voix du Proscrit, qu'ils trouvèrent dans son lit. Les papiers, registres, correspondances, journaux et pamphlets furent saisis. Le sieur Leat est devenu de participation au complot qui vient d'être découvert à Paris, et qui tend à changer la forme du gouvernement et à armer les citoyens les uns contre les autres.

"Cette arrestation est un événement digne d'être noté. La demoiselle Chouteau, sœur du gérant de la Voix du Proscrit, aujourd'hui en démission par arrêté de la Cour d'assises, voyant la visite domiciliaire qui avait lieu dans son domicile, entra dans un tel accès d'exaspération, qu'elle se porta à déchirer une des pièces saisies, à lutter avec les gendarmes et à outrager par paroles les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Elle a été

immédiatement arrêtée et mise en dépôt, d'abord à Saint-Annand, puis amenée à la maison d'arrêt de Valenciennes.

"Une visite domiciliaire a également eu lieu chez le sieur Rivard, dont les presses servent à la publication de la Voix du Proscrit.

"Pendant que les magistrats opéraient les arrestations et les visites, et procédaient aux saisies des pièces, un rassemblement assez tumultueux se forma sur la voie publique et entoura le chant de la Marseillaise, qui se terminait par des cris: Vive la République! Il n'y a pas eu d'autres cris proférés.

"On parlait d'adjoindre le prisonnier; mais la fermeté des magistrats a déjoué toute tentative, et aucun acte matériel d'opposition n'a eu lieu. La justice n'a pas eu besoin d'appeler d'autre force que celle des brigades de gendarmerie de Saint-Annand et une partie de celle de Valenciennes.

"Les personnes arrêtées ont été mises en voiture et amenées à Valenciennes sous l'escorte de la gendarmerie. Le sieur Leat a été immédiatement emmené à Paris, par les agents de cette ville.

ARRIVAGES PLUS RÉCENTS.

Le steamer Washington est arrivé hier à New-York ayant accompli en moins de 13 jours le trajet de Southampton à cette dernière ville. Les nouvelles qu'il apporte, de quatre jours plus récentes, ne sont pas dépourvues d'intérêt. Nous en abrégons le détail.

Le mardi, 9 septembre, la recette à l'Exhibition de Londres, s'est élevée à £2,750.

Les Leds de l'Amirauté ont annoncé la mise sur pied d'une nouvelle ligne de steamers qui voyageront alternativement d'Angleterre à la côte occidentale d'Afrique.

Les avis reçus du Cap de Bonne-Espérance apprenant qu'à l'époque du 1er août les rapports de la guerre transmis des frontières, étaient loin d'être satisfaisants.

Sir Harry Smith (qui y dirige les opérations militaires) n'avait fait aucun progrès dans le mois qui a précédé. Pendant ce temps, les Caffres et les Hottentots se répandaient dans les provinces de l'Est et pénétraient dans les établissements que l'on avait crus à couvert de cette invasion.

Peu avant le départ du steamer, la nouvelle parvint au Cap d'une attaque effectuée contre un détachement anglais entre les forts Grahamstown et Beaufort, par suite de laquelle cinq soldats furent tués par les Hottentots rebelles.

Des patrouilles furent de suite envoyées, mais on ignore quel succès elles ont obtenu. C'est dans le même temps que Sir Harry Smith tenait en respect l'ennemi sur la frontière que les Hottentots et les Caffres opérèrent une diversion à l'intérieur.

Un correspondant du Cap écrit au London Times, à la date du 1er août, que le major Warden avait été défait. Les Caffres sont parvenus dans un rayon de cinq milles de Litenhag, c'est-à-dire, qu'ils ont porté la guerre au cœur de la colonie.

Le steamer Herman avait appareillé pour Londres, d'où il devait faire voile pour l'île Maurice afin d'y prendre le 12e régiment destiné à renforcer les troupes à la disposition du commandant des forces au Cap.

BIBLIOGRAPHIE.

Au risque de déplaire à certain individu à qui ma chronique périodique ne semble pas convenir et qui, dans tous les cas, a toujours la ressource de ne pas la lire, je vais, avec votre permission, Monsieur l'Éditeur, vous dire un mot de l'Album de la Minerve dont on vient de me passer les livraisons pour mars et avril.

Après la continuation de l'histoire si pittoresque de Napoléon et de la grande armée, par Monsieur de St. Hilaire, et la suite de l'interminable feuilleton intitulé "Une de perdue, deux de trouvées," on voit une nouvelle ayant pour titre "S'aime sans se voir." Cette enseignement plus ou moins attrayante est sans contredit propre à piquer la curiosité de bien des jeunes lecteurs de l'Album, qui ne pourront manquer de s'apitoyer sur le sort des deux principaux personnages qui figurent dans ce roman d'amour. Mais en même temps ils se diront que ce magnétisme dont on parle tant et qui a une si large part dans cette nouvelle, est bien singulier, si tout ce qu'on raconte de lui est vrai; ce dont pour ma part je doute beaucoup. C'est, il est vrai, un moyen bien ingénieux et bien facile pour la fabrication d'une historiette; mais en réalité il s'y mêle une dose énorme de duperie et de mystification. Cela du reste n'empêche pas le roman, que récite dont je parle d'être agréable à lire et d'être intéressant surtout. Seulement les lecteurs ont à se tenir en garde contre les idées magnétiques.

"L'ode pratique de M. Chs. Lévesque sur "le peuple américain" est, je crois, une innovation dans la poésie de ce compatriote. Il s'en tire bien pour son coup d'essai, quoiqu'il ne mérité ni le beurre ni le miel. Aussi, je me permettrais de lui dire qu'une épître ou ode sur "le peuple canadien," serait bien reçue par les lecteurs de l'Album, malgré la dépense d'éloges que vient de faire le poète à la nation qui nous avoisine. M. Lévesque ne peut en effet trouver un sujet qui prête plus à sa verve que l'histoire du Canada, dont il peut chanter, comme il le dit,

Et les lacs, les forêts, l'ombre dans ses vallons, Les rapides tourtois, les gorges de ses monts, Tableaux pompeux de la nature, De ses riants hameaux l'aimable architecture, Les clochers, brillants arcs-en-ciel, La foi de nos aïeux, au pied de chaque autel, De tant de fronts divins les grâces angéliques, Les Martyrs, les tombeaux et les vertus civiques.

"Le combat des Truents," et surtout "le Monchoir brodé" sont deux gentilles pages, qui figurent bien à côté du morceau historique sur Millon et ses filles, et du tableau de mœurs intitulé "Berlin et les Berlinois en 1850." Ce sont des perles choisies dont l'Album n'a pas voulu se priver, et qu'elle a accompagnées de quelque chose de plus gracieux et de plus agréable, afin de satisfaire tous les goûts. Il s'agit d'un coup d'œil sur l'histoire de la peinture, dont d'après l'écrivain, on ferait remonter l'origine jusqu'au déluge, ce grand événement qui a si tôt détruit toutes les œuvres des hommes, parce que les bonnes

se trouvaient déjà comme noyées dans le grand océan des turpitudes d'ailleurs.

Je me garderai d'oublier la chanson que M. DeCourcy a composée sur ce principe plus ou moins admis que "quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a." Il y régnait un entrain et un goût exquis. L'esprit n'y manque pas, non plus la gaîté, et ce qui en est une qualité, c'est que le plus simple et le plus facile, l'amateur le plus retenu peut l'entendre et la mener à bonne fin, sans courir le moindre risque d'une crise de nerfs. Pour ma part, je ne puis résister à la tentation d'adresser à quelques-uns de mes amis de la ville ce couplet que j'emprunte à M. DeCourcy:

"Loin d'écouter le sort contraire, Le mieux est de voir tout en beau..... Si nous n'avons qu'une chaudière, Qu'elle soit pour nous un château. Enfin, en politique même, C'est mon journal qui dit cela, Quand on n'a pas ce que l'on aime, Il faut aimer ce que l'on a."

Ajoutons, par parenthèse, que M. Duvornay n'ayant pas autant d'abonnés à son Album qu'il aimerait d'en avoir, il s'est résigné à aimer le nombre qu'il a, espérant que d'autres, voulant avoir de bonne musique et de bonne littérature, souscriront bientôt à ce recueil clair et net, qu'il pourra dire alors:

Je puis aimer mes abonnés Car, croyez-m'en, ils m'ont payé. Montréal, 20 septembre 1851.

(Communiqué.)

Au nombre des certificats nombreux qu'a obtenus l'Éau de Plantagenet, se trouve l'attestation qui suit de l'un de nos concitoyens les plus recommandables, et à laquelle je nous prie de référer les lecteurs de Melanges:

Montreal, 1 septembre 1851.

A Mr. LAROCQUE:

Monsieur, j'étais affligé depuis plusieurs années d'un rhumatisme inflammatoire d'une rareté et d'une violence que je n'épargnai rien, ni argent, ni temps pour obtenir du soulagement.

J'étais presque désespéré quand on me recommanda d'essayer les effets des eaux minérales aujourd'hui si abondantes dans ce pays. Je fis alors un grand usage des eaux de Varennes et autres, ayant été informé qu'elles étaient fortement salines par leur composition; mais elles ne donnèrent aucun soulagement à mes douleurs. Il y a quelque temps, j'envoyai chercher quelques gallons d'eau de Plantagenet dont je fis usage, et j'en ai éprouvé un grand bien dans ma santé. Je suis heureux de dire publiquement que l'Éau de Plantagenet a produit un changement efficace dans ma santé.

Je donne ce témoignage de bon gré espérant que sa publicité engagera d'autres personnes qui peuvent être affligées, comme je l'ai été à ne pas hésiter davantage à essayer les effets bienfaisants de l'Éau de Plantagenet.

E. M. LEFROHON Inspecteur de postes à Montréal, En vente à la Place d'Armes, No. 4.

4 sept.

ACCÈS.

En cette ville, mardi, le 23 du courant, après une maladie de douze heures, Dame Emille Tavenot, âgée de 51 ans, 7 mois 3 jours, et Mère Supérieure de l'Asile de la Providence de Montréal. Possédant de cette institution bienfaisante, elle possédait les qualités propres à la position spéciale où le désir profond du bien faisait appelée. Sa mort, si promptement qu'inopinée, fut un grand regret les plus légitimes, et sera longtemps déplorée. J'ai eu en lieu son funéraire à l'église de la Providence. A l'issue de la cérémonie funéraire, ses restes ont été déposés dans une tombe latérale de l'église.

P. S. Nous publierons prochainement une notice biographique sur cette vertueuse Dame.

A St. Clément de Beaurhains, le 22 courant, Joseph-Olivier, enfant de M. Olivier Marchand, à l'âge de 29 mois et 22 jours.

ANNONCES.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

RÈGLEMENTS.

I.—A DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante:—Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille.

II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851.—Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque.

III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI.—Le prix destiné par M. P. De Boncherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été déclaré.

IX.—Toutes les correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

P. G. PAPINEAU, Sec. C. I. C.

Montreal, 11 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait.

S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BLAIREFRENDE. Pour les conditions s'adresser à Messieurs R. ROBERT, Père, Curé. Blairefrende, 1 septembre 1851.

F. X. D'ARCAVE, Horloger, à 3 portes de l'église.

AVIS.

UN MAÎTRE D'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouve une place d'INSTITUTEUR à Ste. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. LEFEBVRE, curé du lieu. Montréal, 4 Juillet 1851.

ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa mère. S'adresser au Bureau des Melanges Religieux.

DR. GLOBENSKY,

Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91.

Montréal, le 19 septembre 1851.

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.

MACHINERS, ORGUES, SCAPINOS, RECEPTIONS FORTÉPIANOS.

FABRICANT DE ET DE TOUTE GRANDEUR DESCRIPTION D'INSTRUMENTS POUR ÉGLISES ET SALONS.

ES particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments de grande et de petite dimension, et dont la fabrication supérieure et l'économie des formes sont d'une importance capitale, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-cinq années d'expérience et d'un étudé soignée de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des ORGUES et des FORTÉPIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'étranger.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'HARMONIUM et le ÉLOPION sont parfaitement de mise, par-cu'ils sont moins susceptibles de dérangements (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B.—On a fait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait desolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR ÉGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une pareille des notions qu'exige la FABRIQUE DES ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte.—ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom d'ORGUE.

Montreal, 10 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES MEMBRES DU BUREAU DES EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE D'ÉCOLE de Péviché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se procurer un diplôme.

P. X. VALADE, Sec. B. E.

Longueuil, 12 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

RÈGLEMENTS.

I.—A DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante:—Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille.

II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851.—Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque.

III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI.—Le prix destiné par M. P. De Boncherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été déclaré.

IX.—Toutes les correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

P. G. PAPINEAU, Sec. C. I. C.

Montreal, 11 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait.

S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BLAIREFRENDE. Pour les conditions s'adresser à Messieurs R. ROBERT, Père, Curé. Blairefrende, 1 septembre 1851.

F. X. D'ARCAVE, Horloger, à 3 portes de l'église.